Procès-verbal De la réunion du Comité Syndical du SCoT Vendredi 29 mars 2024 à 18h30 à Fillinges

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique à Fillinges sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président du Scot Cœur du Faucigny.

Présent(e)s:

Régine MAYORAZ, Nadine PERINET, André PUGIN, Régine REMILLON, Jacky GAVARD, Sébastien JAVOGUES, Regis LAMURE, Sarah BARBIER, Marie Françoise BAUD, Isabelle BRON, Patricia DEAGE, Alain BARALE, Jessica LARA LOPEZ, Jean-Pierre MERMIN, Stéphane VALLI, Annick VAZQUEZ YANEZ, Aline WATT-CHEVALLIER, Bruno FOREL, Barthelemy GONZALEZ RODRIGUEZ, Agnès GRIVAZ, Pascal POCHAT BARON, Christian RAIMBAULT, Pierre CHAUTEMPS, Jean-Pierre DELAVOET, Laurent DESBIOLLES.

Absent(e)s excusé(e)s:

Aurélie SAGE, Arnaud DESBIOLLES, Saïda BOUACHRAOUI, Yves MASSAROTTI, Laurent FAVRE, Christel TARDY, Chantal BEL, Francis GOY, Claude MARIOTTI.

Déléqué(e)s donnant pouvoir :

Laurent FAVRE a donné pouvoir à Jacky GAVARD; Gianni GUERINI a donné pouvoir à Nadine PERINET; Christel TARDY a donné pouvoir à Jean-Pierre MERMIN; Francis GOY a donné pouvoir à Pascal POCHAT BARON; Claude MARIOTTI a donné pouvoir à Bruno FOREL.

Dernière séance du Comité syndical

La dernière séance du Comité Syndical s'est tenue à Fillinges, en date du 21 mars 2024 et a abouti à un non quorum. La délibération prise lors de ce comité syndical est la suivante :

2024-03-21-01 - Quorum non atteint.

2. Examen de l'ordre du jour

Election du secrétaire de séance

Madame Agnès GRIVAZ est nommée secrétaire de séance.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président

Monsieur le président précise qu'un courrier, dressé conjointement par le SCoT Cœur du Faucigny et la Communauté de Communes Faucigny Glières représentée par Monsieur Stéphane VALLI, a été adressé à Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes Laurent WAUQUIEZ.

Ce courrier précise l'aménagement de la zone d'activités économiques du Bronze projeté sur la commune de Bonneville, impliquant la consommation de 21 hectares (qui représente le seul potentiel stratégique de développement de cette envergure pour le foncier industriel à l'échelle du SCOT Cœur de Faucigny) et demande à ce que ce projet puisse figurer parmi la liste des projets d'envergure justifiant d'une comptabilité foncière spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de la trajectoire ZAN, tel que le dispose la règle n°9 du SRADDET en cours de révision.

20240329-01 - Le compte de gestion 2023

Le comité syndical doit se prononcer sur la tenue du compte de gestion tenu pour l'année 2023. Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion présente l'ensemble des opérations budgétaires effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Il est dressé par madame la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et est concordant avec le compte administratif 2023 tenu par Monsieur le Président.

Le comité syndical du SCoT

Vu le compte de gestion 2023 transmis en annexes de la présente délibération,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

 Prend acte du compte de gestion 2023 établi par Madame la trésorière; il est consultable au siège.

20240329-02 - Le compte administratif 2023

Monsieur le Président présente le compte administratif 2023, qui se résume ainsi :

Résultats 2023 - Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2023	144 706,53 euros
Recettes de fonctionnement 2023	212 566.08 euros
Résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2023	67 859,55 euros
Résultat antérieur reporté - section fonctionnement (ligne R002 du BP 2023)	14 503,61 €
Résultat cumulé de fonctionnement	82 363,16 euros

Résultats 2023 - Investissement

	43 092,19 euros
Investissement - Recettes 2023	
Investissements - Dépenses 2023	32 856,00 euros
Résultat d'investissement propre à l'exercice 2023	+ 10 236,19 euros
Résultat antérieur reporté - section investissement (ligne R001 du BP 2023)	267 791,08 euros
Solde global d'exécution	278 027,27 euros

Monsieur le Président se retire alors, laissant la présidence de la séance lors de l'adoption du compte administratif à Monsieur Sébastien JAVOGUES, 4ème Vice-président.

Le comité syndical du SCoT

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant que Monsieur Sébastien JAVOGUES, 4ème Vice-président a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Bruno FOREL s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Sébastien JAVOGUES pour le vote du compte administratif,

Vue la délibération N° 20240329-01 relative à l'approbation du compte de gestion 2023 du syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny;

- Approuve le Compte Administratif 2023 du Syndicat ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20240329-03 - L'affectation des résultats 2023

Le comité syndical doit délibérer sur l'affectation des résultats 2023 au budget 2024 et arrêter les résultats définitifs.

Affectation Fonctionnement 2024			
Affectation au R1068 – couverture 0 € du besoin			
Affectation au R002 - excédent reporté de fonctionnement 2024	82 363,16 €		

Affectation Investissement 2024			
Restes à réaliser 47 035,20 €			
Affectation au R001 - excédent reporté d'investissement 2024	278 027,27 €		

Le comité syndical du SCoT

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- o D'affecter les résultats du Syndicat Mixte du SCOT Cœur du Faucigny sur le budget 2024 de la manière ci-dessus énoncée.
- o D'arrêter les résultats définitifs.

20240329-04 – Approbation du budget primitif 2024

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif 2024 qui fait suite aux débats d'orientations budgétaires intervenus le 6 mars 2024.

I. Les dépenses de fonctionnement prévues en 2024

Fonctionnement - Dépenses	BP 2023	Exécuté-2023	BP 2024
OTI-Charges à caractère général	27 500,00 €	16 200,49 €	27 500,00 €
012-Charges de personnels et frais assimilés	105 000,00 €	42 435,79 €	92 363,16 €
022-Dépenses imprévues (fonctionnement)	573,69 €	.* €	• €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 929,92 €	42 929,92 €	35 000,00 €
65-Autres charges courantes	50 000,00 €	43 140,33 €	52 000,00 €
Fonctionnement - dépenses	226 003,61 €	144 706,53 €	206 863,16 €

Chapitre 011 : Estimation au regard des dépenses 2023 sur une année entière avec 3% d'augmentation

Chapitre 012: Basé sur 2 emplois : Steven BRIAND et 1 agent complémentaire sur 8 mois - prise en compte des revalorisations indiciaires

Chapitre 042: Amortissements 28 019 euros de 2023 + amortissements prorata temporis 2024

Chapitre 65 : Chapitre reprise du montant du budget 2023

II. Les recettes de fonctionnement prévues en 2024

Fonctionnement - Recettes	8P 7013	Exécuté-2023	6P 2024
002-Résultat de fonctionnement reporté	14 503,61 €	€	82 363,16 €
013 - attenuations de charges	· €	212,00 €	:• €
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	481,00 €	- €
74-Dotations, subventions et participations	211 500,00 €	211 500,00 €	124 500,00 €
75-Autres produits de gestion courante	. €	0,08 €	€ €
77- produits exceptionnels	:: €	373,00 €	• €
Fonctionnement - Recettes	226 003,61 €	212 566,08 €	206 863,16 €

Chapitre R002 (résultat cumulé excédentaire)

➤ Chapitre 74

C'est la participation financière des collectivités

Décompte de la participation financière 2024				
Etablissement Public	%	Montant annuel	1er semestre	2nd semestre
Communauté de Communes Arve et Salève	25	31 125,00 €	15 562,50 €	15 562,50 €
Communauté de Communes Faucigny Glières	40	49 800,00 €	24 900,00 €	24 900,00 €
Communauté de Communes des 4 Rivières	25	31 125,00 €	15 562,50 €	15 562,50 €
Communauté de Communes de la Valiée Verte	10	12 450,00 €	6 225,00 €	6 225,00 €
Participation totale	100	124 500,00 €	62 250,00 €	62 250,00 €

Il est rappelé qu'aucune subvention n'est attendue.

III. Les dépenses d'investissement prévues en 2024

Investissement - dépenses	BP 2023	Exécuté-2023	BP 2024
020-Dépenses imprévues	3 467,∏ €	. €	- €
20-Immobilisations incorporelles	298 403,89 €	32 856,00 €	296 035,20 €
21-Immobilisations corporelles	9 000,00 €	• €	17 492,07 €
Investissement - dépenses	310 871,00 €	32 856,00 €	313 527,27 €

Chapitre 20

Ce chapitre comprend les crédits ouverts aux études intégrant les RaR et les nouveaux crédits 2024 pour 296 035,20 euros

Chapitre 21

Ces crédits pourront être employés pour l'achat d'ordinateurs, de matériel de bureau par exemple. Il servira d'équilibre budgétaire à hauteur de 17 492.07 euros;

IV. Les recettes d'investissement prévues 2024

Investissements - Recettes	Budget 2023	Exécuté-2023	BP 2024
001-Solde d'exécution de la section investissement reporté	267 791,08 €	- €	278 027,27 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 929,92 €	42 929,92 €	35 000,00 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	150,00 €	162,27 €	500,00 €
Investissement - recettes	310 871,00 €	43 092,19 €	313 527,27 €

Les recettes d'investissement 2024 comprennent :

- Les amortissements liés à la réalisation des études du SCoT de 35 000 euros :
- La FCTVA sur les dépenses, soit 500 euros ;
- Le R001 de 278 027,27 euros

Le comité syndical du SCoT

Ouī l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le Budget Primitif 2024.

20240329-05 - Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical

Monsieur le Président propose que le prochain comité syndical ait lieu le 5 juin 2024 à 19H30 sur le territoire de Boëge (Salle la Ferma sise rue de Saxel).

Un grand nombre d'élus précisent alors avoir un autre impératif sur le jour et l'heure proposée. Il est alors proposé de réaliser le prochain comité syndical le mercredi 19 juin 2024 à 19h30 sur le territoire de Boëge (Salle la Ferma sise rue de Saxel).

Le Comité syndical Cœur du Faucigny,

Approuve l'organisation du prochain comité syndical le mercredi
 19 juin 2024 à 19h30 sur le territoire de Boëge (Salle la Ferma sise rue de Saxel);

Questions diverses

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Le Président, lève la séance.

Faucigny, le 2 avril 2024.

Signaturé du secrétaire de séance

Signature du Président SCoT

Bruno FOREL

Agnès GRIVAZ

Page 7 sur 7